

PARIS, le 06 juin 2023

N°909

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet : Déploiement du service d'accompagnement fiscal des petites et moyennes entreprises dans 36 nouvelles directions départementales

Afin d'être au plus près des attentes des entreprises, la direction générale des Finances publiques annonce l'installation de son service d'accompagnement fiscal personnalisé des petites et moyennes entreprises dans 36 nouvelles directions départementales des Finances publiques.

Ce service a vocation à répondre aux problématiques fiscales spécifiques rencontrées par les PME, et à sécuriser les opérations économiques présentant pour elles des enjeux importants et des risques élevés. Selon les situations, il peut donner lieu à une aide ponctuelle ou s'inscrire dans la durée et se matérialise par des réponses d'ordre général ou des prises de position sur des points spécifiques.

Ce déploiement vise à concrétiser l'objectif fixé par le plan *Agir contre les fraudes* qui vise à passer de 1500 à 8500 PME accompagnées d'ici 2027.

Instauré dans le prolongement de la loi « pour un État au service d'une société de confiance » du 10 août 2018, le service d'accompagnement fiscal des PME était jusqu'à présent installé dans les directions régionales des Finances publiques et, pour la région

Île-de-France, dans la direction des Hauts-de-Seine. Afin de le rendre plus accessible aux entreprises partout sur le territoire, ce service est élargi à 36 directions départementales (voir la liste en annexe). Les entreprises étrangères peuvent également recourir à ce service, en particulier lorsqu'elles cherchent à investir en France.

Chaque direction comptera une équipe dédiée autour d'un « interlocuteur fiscal des PME » pour garantir la meilleure sécurité juridique aux entreprises, en particulier lorsqu'elles connaissent des évolutions susceptibles de soulever de nouvelles problématiques fiscales. Ainsi déchargés de ces risques, les chefs d'entreprises peuvent mieux se concentrer sur le développement de leur société.

Fort de près de 1500 accompagnements de PME réalisés au 31/12/2022 depuis son lancement en mars 2019, ce dispositif se trouve ainsi conforté pour être au plus près des PME ans les territoires.

Contact Presse

Téléphone : 01 53 18 64 76

Courriel : aline.royer@dgfip.finances.gouv.fr - isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr